Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_57-DE

Commune de Bovel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Dominique MOTEL ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER ; Yvon GICQUEL. MMES : Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Josiane LELIEVRE ; Laure JAMAIN ; Rolande RICAUD

Absents excusés : Benjamin ROUSSEAUX pouvoir donné à Kevin JOURDAN

Absent : Jean-Michel BOURREE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Délibération 2026.08.57

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°4 – REGULARISATION DES FRAIS D'ETUDE POUR L'AIRE DE JEUX (ANNEE 2021)

La création de l'aire de jeux représentait un investissement global de 73 596.79 € comprenant :

Fabrice MOREL	Terrassement	11 927.59 € TTC
Quali-cité	Jeux	61 309.20 € TTC
CBR contrôle	Frais d'étude	360 € TTC

Or les frais d'étude doivent être intégrés aux travaux par une écriture spécifique passant par le 041 – opération patrimoniale.

Aucun crédit n'était ouvert pour cette année sur ce chapitre, il convient de modifier le budget commune comme suit :

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_57-DE

Recette d'investissement			Dépenses d'investissement		
Chapitre	**Compte**	**Mouvement**	**Chapitre**	**Compte**	**Mouvement**
041	203 – frais d'étude	+ 360€	041	2135 – Installations générales, agencement et aménagement des constructions	+ 360 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCEPTER** la décision modificative ci-dessus du budget de la commune
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 29/09/2026
Le Maire, José MERCIER

Secrétaire de séance

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -